

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 09378

Numéro SIREN : 508 354 453

Nom ou dénomination : 10 MEDIAS

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2021 sous le numéro de dépôt 45423

R.C.S. NANTERRE B 508 354 453

10 MEDIAS

**Siège social : 123, rue Jules Guesde
92300 Levallois Perret**

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2020

Copie certifiée conforme,

Le Président
Michel MOULIN

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

DGFIP N° 2050 2021

1

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 123 RUE JULES GUESDE

92300 LEVALLOIS PERRET

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET* 5 0 8 3 5 4 4 5 3 0 0 0 7 0

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE*

IMMobilisations corporelles

IMMobilisations incorporelles

IMMobilisations financières (2)

ACTIF CIRCULANT

STOCKS*

DIVERS

Comptes de régularisation

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 250 000)	DA	3 250 000	3 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(5 121 683)	(5 119 490)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 088	(2 193)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(1 849 595)	(1 871 683)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	300 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 397 459	2 597 459
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	79 623	94 281
	Dettes fiscales et sociales	DY	239 498	147 546
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	95 788	95 244
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 112 369	2 934 530
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 262 774	1 062 847
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 317 369	2 934 530
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS		Exercice N					Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	84	FB		84	336
	Production vendue	FD	24 597	FE		24 597	40 238
	biens*						
	services*	FG	406 718	FH	718 648	1 125 366	1 460 037
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	431 399	FK	718 648	1 150 047	1 500 611
	Production stockée*						
	Production immobilisée*						
	Subventions d'exploitation						21 714
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					89 608	702
	Autres produits (1) (11)					7 491	1 839
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 247 146	1 524 866
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	507 504	527 870
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	5 942	1 064
	Salaires et traitements*				FY	470 852	405 033
	Charges sociales (10)				FZ	145 276	128 759
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	2 366	493
			- dotations aux provisions		GB		
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	343	1 604
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 132 283
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	114 863
	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
CHARGES FINANCIERES	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Défauts et charges assimilées (6)					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	
	Total des produits financiers (V)						
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	499
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	499
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(499)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	114 364
Néant <input type="checkbox"/> *							

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	92 276 462 235
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	92 276 462 235
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(92 276) (462 235)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 247 146 1 524 866
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 225 058 1 527 058
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	22 088 (2 193)
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP	674 833
	- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	89 608 702
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
		A4	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES DIVERSES		305	
HONORAIRIES LITIGES		91 971	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS										N°ant	*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	KE	TOTAL III				
CORPORELLES	Terrains				KG		KG	KH	TOTAL III				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ				TOTAL III				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KM	KK	TOTAL III				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP				TOTAL III				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KS	KT	TOTAL III				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV				TOTAL III				
		Matériel de transport *			KY		KY	KZ	TOTAL III				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB				TOTAL III				
		Emballages récupérables et divers *			LE		LE	LF	TOTAL III				
FINANCIÈRES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LH	LI	TOTAL III				
	Avances et acomptes				LK				TOTAL III				
	TOTAL III				LN		LN	LO	TOTAL III				
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				TOTAL III				
	Autres participations				8U		8U	8V	TOTAL III				
	Autres titres immobilisés				1P				TOTAL III				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1T	1U	TOTAL III				
	TOTAL IV				LQ				TOTAL III				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØG	ØH	TOTAL III				
					169 013				TOTAL III				
EXEMPLAIRE CONSERVÉ PAR LE DECLARANT	CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
	INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
		TOTAL I				CO		1		2			
	Autres immobilisations corporelles	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW			
		TOTAL II								139 661			
	CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY			
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		LZ			
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MC			
			Inst. gales, agencements et aménagements des constructions	IS		MG		MH		MF			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MK		MI			
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MJ		MN		ML			
			Matériel de transport	IV		MP		MQ		MO			
			Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MR			
			Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MU			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		13 917		13 917		
	Avances et acomptes				NC		ND		NA		NB		
	TOTAL III				IV		NG		NE		NF		
									NH		NI		
	TOTAL III								13 917		13 917		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL		ØM		
Ces chiffres sont à déclarer au titre de l'impôt sur les sociétés.													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

-
=

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS												Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*										
IMMobilisations AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY	EL	EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE	PF	PG		PH	135 060		
Terrains			PI	PJ	PK		PL					
Constructions		Sur sol propre	PM	PN	PO		PQ					
		Sur sol d'autrui	PR	PS	PT		PU					
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB		QC					
Autres immobilisations corporielles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF		QG					
		Matériel de transport	QH	QI	QJ		QK					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN		QO	4 611				
		Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS		QT					
TOTAL III			QU	QV	2 366	QW	QX	4 611				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			QN	OP	2 366	QQ	OR	139 671				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I												
Autres immob. incor- porelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II												
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
Sur sol propre		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Sur sol d'autrui												
Inst. générales, agenc- et amén. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Inst. générales, agenc- et am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Mat. bureau et informat. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO				
TOTAL IV												
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice 4		
			Dotations de l'exercice 2		Reprises de l'exercice 3				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		DS		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C		6D		
		- corporelles	6E	6F	6G		6H		
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4		O5		
		- titres de participation	9U	9V	9W		9X		
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8		O9		
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z		7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ		UA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC		UD			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	- d'exploitation	UE	UF					
		- financières	UG	UH					
		- exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

8

Néant *

Désignation de l'entreprise : **10 MEDIAS SAS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
			1	UL	UM	2	UN	3
		Créances rattachées à des participations						
		Prêts (1) (2)		UP	UR		US	
		Autres immobilisations financières	10 000	UT	UV	10 000	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA				
		Autres créances clients	469 877	UX		0		469 877
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée *) UO)		Z1				
		Personnel et comptes rattachés		UY				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	16 952	VB		16 952		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
		Groupe et associés (2)		VC				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	144 293	VR		144 293		
		Charges constatées d'avance	22 522	VS		22 522		
		TOTAUX	663 644	VT	VU	193 767	VV	469 877
RENOVIS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
			1		2		3	4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
		à plus de 1 an à l'origine	VH	300 000			300 000	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	902 459		902 459		
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	79 623		79 623		
		Personnel et comptes rattachés	8C	62 675		62 675		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	106 471		106 471		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	56 660		56 660		
		Obligations cautionnées	VX					
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 692		13 692		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
		Groupe et associés (2)	VI	1 495 000			1 495 000	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	95 788		95 788		
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2					
		Produits constatés d'avance	8L					
		TOTAUX	VY	3 112 369	VZ	1 317 369	1 795 000	
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	300 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0				
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	() Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	RB ()			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	305 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8 ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN WO			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)			XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3				
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		TOTAL I	WR 22 393	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV WH WP WW XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)			XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZY			
Measures d'incitation	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			XD			
	Majoration d'amortissement *			XF			
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)			XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI ()	XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)	XI	22 393		
			déficit (II moins I)	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XN	0	XO 22 393		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							

10 MEDIAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.250.000 €
Siège Social : 123, rue Jules Guesde – 92300 LEVALLOIS PERRET
508 354 453 – RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 JUIN 2021

TEXTE DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 22.088 €, décide de l'affecter en totalité au poste « Report à nouveau » débiteur.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 22.088 €, décide de l'affecter en totalité au poste « Report à nouveau » débiteur.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

o 0 o

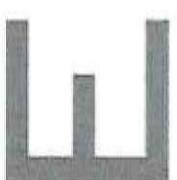
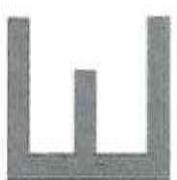
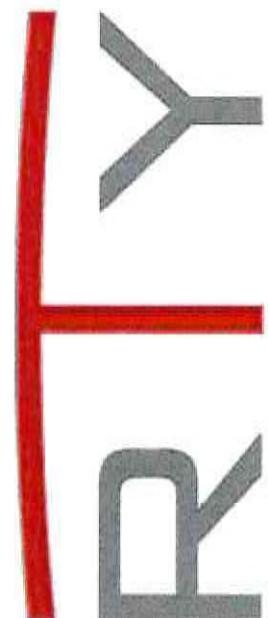
Cette résolution, mise aux voix, ayant recueillie :

- voix pour : 16 000 000
- voix contre : 0
- abstentions : 0

est adoptée

Certifié Conforme

Michel MOULIN
Président



SAS 10 MEDIAS

123 rue Jules GUESDE
92 300 LEVALLOIS PERRET

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31.12.2020

EXPERTYS AUDIT SARL

Parc Cadera Sud
4 Avenue Ariane
33700 MERIGNAC

Tel : 05 56 50 54 50
Email : expertys-audit@groupe-expertys.com



EXPERTYS AUDIT SARL

Membre du Groupe **EXPERTYS**

Société de Commissariat aux comptes

Adresse administrative : Parc Cadéra Sud - 4 Avenue Ariane - 33700 MERIGNAC

Tél : 05 56 50 54 50 - Email : expertys-audit@groupe-expertys.com

SAS 10 MEDIAS

123 rue Jules GUESDES

92 300 LEVALLOIS PERRET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale des associés de la SAS 10 MEDIAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 10 MEDIAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 28/04/2021


Jonathan BEZ
Gérant
Commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Adresse de l'entreprise 123 RUE JULES GUESDE

92300 LEVALLOIS PERRET

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET* 5 0 8 3 5 4 4 5 3 0 0 0 7 0

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE *

ACTIF CIRCULANT STOCKS *

Comptes de résultat

Copie

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2			
Adresse de l'entreprise 123 RUE JULES GUESDE		92300 LEVALLOIS PERRET		Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 5 0 8 3 5 4 4 5 3 0 0 0 7 0							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3...250...000.....)		DA	3 250 000	3 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	(5 121 683)	(5 119 490)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	22 088	(2 193)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	(1 849 595)	(1 871 683)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		TOTAL (II)	DO		
	Provisions pour risques		DP		
DETTES (4)	Provisions pour charges		DQ		
		TOTAL (III)	DR		
	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	300 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	2 397 459	2 597 459
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	79 623	94 281
	Dettes fiscales et sociales		DY	239 498	147 546
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	95 788	95 244
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	3 112 369	2 934 530
	Ecarts de conversion passif *		ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 262 774	1 062 847
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		EB		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	(2) Dont	Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 317 369	2 934 530
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS

Désignation de l'entreprise : 10 MEDIAS SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	92 276 462 235
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	92 276 462 235
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(92 276) (462 235)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 247 146 1 524 866
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 225 058 1 527 058
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	22 088 (2 193)
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP	674 833
	- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD	
	(6ter) Dont transferts de charges	A1	89 608 702
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N
			Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
PENALITES DIVERSES		305	
HONORAIRES LITIGES		91 971	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N
			Charges antérieures Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10 MEDIAS SAS

123 RUE JULES GUESDE

92300 LEVALLOIS PERRET

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

FIDUCIAIRE ARTES
85 AVENUE RAYMOND POINCARE

75116 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Diminution de l'activité commerciale liée au COVID,

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate
- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entreprise souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Points d'attention

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	139 661	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 752		2 165
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	11 752	2 165
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	7 600		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	10 000		
	TOTAL	17 600	
	TOTAL GENERAL	169 013	2 165

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation	
			Poste à Poste	Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	139 661	139 661	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		13 917	13 917	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	13 917	13 917	
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		7 600	7 600	
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières		10 000	10 000	
	TOTAL	17 600	17 600	
	TOTAL GENERAL	171 178	171 178	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement		TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL	135 060		135 060
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 245	2 366		4 611
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	2 245	2 366		4 611
	TOTAL GENERAL	137 305	2 366		139 671

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	2 366				
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	2 366			
	TOTAL GENERAL	2 366			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	10 000	10 000	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	469 877	0	469 877
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	16 952	16 952	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	144 293	144 293	
Charges constatées d'avance	22 522	22 522	
TOTAL	663 644	193 767	469 877
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes et/ou crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes et/ou crédit à plus de 1 an à l'origine	300 000		300 000	
Emprunts et dettes financières divers	902 459	902 459		
Fournisseurs et comptes rattachés	79 623	79 623		
Personnel et comptes rattachés	62 675	62 675		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	106 471	106 471		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	56 660	56 660		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	13 692	13 692		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 495 000		1 495 000	
Autres dettes	95 788	95 788		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 112 369	1 317 369	1 795 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Souscription d'un PGE d'un montant de 300 000 euros, remboursable à partir de n+1 sur une période de 5 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	1.0000	3 250 000			3 250 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site Web	135 060	25.00

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	3 509
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	3 509

Indemnité Chomage partiel de décembre 2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200
Dettes fiscales et sociales	97 291
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	104 491

FNP Mission CAC 2020 de 4320 euros

FNP Mission Juridique 2020 de 1440 euros

Dettes Fiscales 2020 liés au COVID

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 871 683-
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 871 683-
Apports reçus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 871 683-
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 871 683-
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DOCUMENTS VISES par le

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Pénalités diverses	305	6712
- honoraires liés à un litige	91 971	6718
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	92 276	